

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2017

A 20 heures 10, Monsieur le Maire Jacques COLIN ouvre la séance.

Madame Marie-Françoise BONY a été désignée comme secrétaire. Elle fait l'appel.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

Jacques COLIN – Thierry STEINBAUER – Marie-Françoise BONY – Emmanuelle ALLEMANN – Barbara NATTER – Elise LAB – Alphonse MBOUKOU – Christian CODDET – Béatrice JACQUINOT – Nuria GAUMEZ – Bernard CANAL – Nathalie BOURGEOIS – Anne-Sophie CAMPOS – Stéphane JACQUEMIN – Isabelle DUVERGEY

Absents représentés : Madame et Messieurs

Lionel FAIVRE par Alphonse MBOUKOU – Gérard JEANBLANC par Bernard CANAL – Dominique VALLOT par Jacques COLIN – Sylvain GALLY par Marie-Françoise BONY – Alain MERCET par Anne-Sophie CAMPOS

Absents non représentés : Mesdames et Monsieur

Jérémy DURAND – Béatrice CUENAT – Sylvie KOLB

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Assistait Madame Anne-Sylvia PISCHOFF-MARTINEZ, Directrice Générale des Services.

A l'ordre du jour :

Délibération n° 3985

Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer un marché de travaux de restauration de l'orgue Verschneider

Demande de financements auprès de la DRAC (Etat) et de différents partenaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'orgue Verschneider de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste fait partie du patrimoine communal et qu'il a été classé au titre des monuments historiques le 03 août 2015 par la commission nationale des monuments historiques.

Il s'agit d'un magnifique instrument nécessitant aujourd'hui des travaux de restauration extrêmement importants en raison des particularités exceptionnelles qu'il présente lui permettant de retrouver toutes ses lettres de noblesse.

La profonde rénovation de cet orgue s'élève à 298 528,00 € HT (hors travaux connexes). Quant à la maîtrise d'œuvre, elle s'élève à 25 200,00 € HT.

Il est entendu que cette restauration présente un coût élevé pour la commune, il convient donc de solliciter les divers financements permettant la réalisation de l'opération citée et ceci suivant le plan financier établi ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etude	2 357,37 €	DRAC	174 293,23 €
Maîtrise d'œuvre	25 200,00 €	Conseil Départemental	40 000,00 €
Travaux de restauration	298 528,00 €	Association Les Amis de l'Orgue	40 000,00 €
Travaux connexes (réfection de l'accès à l'orgue)	6 764,70 €	Mécénat : Fondation Prince de Monaco	40 000,00 €
Publicité	810,00 €	Commune (fonds propres, autofinancement)	54 293,24 €
Imprévus et indexation	14 926,40 €		
TOTAL HT	348 586,47 €	TOTAL HT	348 586,47 €

Monsieur le Maire précise que ces travaux de restauration font l'objet d'un marché public sous la forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation :

- **D'ADOPTER** cette opération d'un montant de 348 586,47 € HT,
- **DE SIGNER** ce marché de travaux de restauration de l'orgue Verschneider relevant de la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics),
- **DE SIGNER** tous les documents et actes se rattachant aux demandes de financements
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal avec 1 abstention,
et 19 votes pour,

ADOPTE cette opération de restauration de l'orgue Verschneider d'un montant de 348 586,87 € HT

APPROUVE le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,

SOLLICITE des financements auprès de l'Etat (DRAC) et des différents partenaires cités dans le plan de financier global,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché de travaux portant sur la restauration de l'orgue Verschneider et tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes se rattachant aux demandes de financements,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2017.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- DRAC, à l'attention de M. BALLARD Dominique, conservation régionale des monuments historiques,
- Jean-Jacques GRIESSER, Président des Amis de l'orgue,
- Christian LUTZ, expert conseil et maître d'œuvre de la restauration de l'orgue Verschneider.

Délibération n° 3986

Modification statutaire – Transfert du contingent incendie à la Communauté de Communes « Vosges du Sud »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°119-2017 du 23 mai 2017, le Conseil Communautaire acceptait le transfert du contingent incendie à la Communauté de Communes « Vosges du Sud ».

Etant précisé que cette prise en charge du contingent incendie entraîne une modification des statuts de la CCVS.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accepter le transfert du contingent incendie à la CCVS.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE le transfert du contingent incendie à la Communauté de Communes « Vosges du Sud »,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Vosges du Sud ».

Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal aura probablement lieu le mardi 11 juillet 2017 (à confirmer). L'ordre du jour portera notamment sur la procédure de reprise des concessions en état d'abandon et des modifications du règlement du cimetière.

La séance est levée à 20 heures 30.

Pour extraits certifiés conformes

A Giromagny, le 27 juin 2017

Le Maire

Jacques COLIN

Affiché le 27 juin 2017

Conformément aux dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965, toute contestation devant le Tribunal administratif doit avoir lieu dans les 2 mois de la publication des présentes délibérations.